

### La VAE

La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) permet d'obtenir tout ou partie d'un diplôme.

La VAE est fondée sur la reconnaissance de l'expérience acquise, laquelle peut être bénévole ou professionnelle.

La VAE est une autre voie d'accès à un diplôme (différente de la voie scolaire, universitaire, de l'apprentissage ou de la formation professionnelle continue).

L'obtention d'un diplôme par la VAE a la même valeur et produit les mêmes effets que les autres modalités de certification.

### L'objectif de la VAE

- ▶ Valoriser votre expérience professionnelle par l'obtention d'un diplôme ou certificat de qualification professionnelle,
- ▶ Accéder à un emploi supérieur nécessitant un diplôme spécifique,
- ▶ Faire reconnaître votre expérience professionnelle et évoluer dans votre carrière,
- ▶ Trouver un emploi,
- ▶ Faciliter une reconversion.

### Les conditions d'accès

- ▶ L'examen de la recevabilité consiste à vérifier le caractère suffisamment adéquat des activités précédemment exercées par le candidat, des formations qu'il a suivies et des blocs de compétences dont il a obtenu la validation, ou dont il est susceptible de l'obtenir à l'issue d'une formation en cours, avec le référentiel de la certification visée, ainsi que le respect des conditions particulières fixées par ce référentiel.
- ▶ La VAE est accessible à toute personne justifiant d'une activité en rapport direct avec le contenu de la certification visée.

### Les étapes de la VAE

- 1) Vous téléchargez le dossier de recevabilité : site DRAJES<sup>1</sup>
- 2) Vous remplissez la partie 1 du dossier que vous déposez auprès d'une DRAJES
- 3) Vous recevez un avis favorable de la DRAJES
- 4) Vous vous engagez dans un accompagnement
- 5) Vous rédigez le dossier de validation : partie descriptive et analytique de votre expérience, sous les conseils de votre accompagnateur
- 6) Vous faites parvenir votre dossier à la DRAJES
- 7) Vous êtes convoqué à un entretien

### Les principes et méthodes de l'accompagnement

Les attentes spécifiques des jurys dans le cadre de la VAE nécessitent d'adopter un style rédactionnel bien spécifique ainsi qu'une méthodologie afin de construire efficacement son dossier VAE.

Le rôle de l'accompagnateur consiste donc à mettre le candidat dans les meilleures conditions afin d'optimiser ses chances de réussite par des entretiens d'explicitations portant sur sa pratique professionnelle, des conseils relatifs à la méthodologie de l'écrit et à la forme de présentation, des échanges par courriel afin de faciliter la production, des séances individuelles en présentiel ou à distance.

---

<sup>1</sup> Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports

### Objectif de l'accompagnement VAE

Aider le candidat à choisir, décrire et analyser ses activités, en vue de l'obtention du diplôme en rapport avec son expérience.

### Acquis méthodologiques

- être capable de revivre des situations de son expérience ayant fait sens
- être capable de trouver le « sens » derrière ses actions et de le relier à des compétences métiers bien identifiées
- être capable de décrire et de détailler oralement les actions du « travail réel »
- être capable de « se mettre en scène » à l'écrit
- être capable de penser et réadapter son travail
- être capable de classer et reformuler son travail

Le contrôle des acquis permet de réadapter son action d'accompagnateur dans le temps imparti par l'accompagnement.

### Durée et organisation de notre accompagnement

La durée de l'accompagnement est de 24 heures sur une période de 6 à 12 mois.

Organisation :

- 1<sup>er</sup> rendez-vous :
  - Présentation du déroulement de l'accompagnement
  - Retrait du dossier d'inscription et formalités administratives
  - Le financement
  - L'organisation
- Après accord du financement :
  - Inscription et signature du contrat de formation
  - 1<sup>ière</sup> réunion de préparation à la démarche de VAE
  - Planification individualisée de l'accompagnement
  - L'accompagnement individuel

**Dates de session** : Toute l'année (Entrée Permanente)

### Le jury de la VAE

Etudie votre dossier en comparant les compétences figurant dans l'arrêté du diplôme visé (référentiel d'activités, de compétences et d'évaluation) avec les compétences que vous démontrez dans votre dossier. Vous convoque à un entretien. Vous attribue tout ou partie du diplôme.

### Le financement

Le coût de la formation est de 1 500.00 euros.

Possibilité d'accéder à des financements : Pôle Emploi, Opérateurs de Compétences, Compte Personnel de Formation (CPF), CPF de transition professionnelle, ...

Notre équipe vous aidera dans le montage de votre dossier de demande de financement auprès de votre entreprise, de Pôle Emploi ou encore pour mobiliser votre CPF.

### Notre équipe d'accompagnateurs

Formateurs expérimentés, accompagnateurs VAE certifiés de niveau 1 par la DRAJES Occitanie.